

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 16 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260402-202610-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202610

Objet de la délibération
Indemnités des élus

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	15

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Indemnités des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de La Francheville compte 1650 habitants,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,
DECIDE de fixer :
L'indemnité de fonction du Maire : 41% de l'indice brut 1027
L'indemnité de fonction du 1^{er} adjoint : 21.1% de l'indice brut 1027
L'indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint : 12.6% de l'indice brut 1027
L'indemnité de fonction du 3^{ème} adjoint : 15.4% de l'indice brut 1027
PRECISE que ces pourcentages d'attribution respectent l'enveloppe réglementaire.
DIT que ces indemnités seront versées mensuellement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202611

Objet de la délibération
Indemnités des conseillers délégués

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	15

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Indemnités des conseillers délégués

Vu la délibération précédente fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la Loi pour chaque catégorie d'élus,
Après avoir entendu l'exposé du Maire sur son souhait de nommer DEUX conseillers délégués,
Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,
DECIDE d'allouer, dès que les arrêtés de nomination auront été pris, avec effet rétroactif à la date de prise de fonctions, les indemnités suivantes :

- Mme MAHAUT Anaïs : 4.4 % de l'indice brut 1027
- M. INVERNIZZI Aymeric : 4.4% de l'indice brut 1027

DIT que ces indemnités seront versées mensuellement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire
Didier LEROUX



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202612

Objet de la délibération
CCAS : Détermination du nombre et désignation des membres du conseil d'administration

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	15

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : CCAS : Détermination du nombre et désignation des membres du conseil d'administration

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE que le nombre de membres du Conseil d'Administration appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à six étant entendu qu'une moitié

(3) sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié (3) par le Maire,

Après appel de candidatures,

DESIGNE :

M. GRIFFON Frédéric,

Mme CHOUART Flory,

Mme MARECHAL Angélique.

PRECISE que M. le Maire est Président de droit du conseil d'administration.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le **16 AVR. 2026**

ID : 008-210801643-20260402-202613-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202613

Objet de la délibération
Création et désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaëlle, MM : ANDREU Jérémy, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaëlle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Création et désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les différentes commissions communales,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Sur proposition du Maire, et après avoir fait appel de candidatures :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres de la commission d'appels d'offres :

- Mme RAVALARD Gwénaëlle,

- Mme MAHAUT Anaïs,

- M. PESSIN Alexis.

PRECISE que M. le Maire est président de droit de cette commission.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202614

Objet de la délibération
Création et désignation des membres de la commission Urbanisme-Aménagement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Création et désignation des membres de la commission Urbanisme-Aménagement

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les différentes commissions communales,

La commission urbanisme-aménagement pourra suivre d'importants projets à mettre en place, comme la révision du PLU, l'accessibilité des espaces publics, la rénovation énergétiques des bâtiments communaux....

Sur proposition du Maire, et après avoir fait appel de candidatures :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres de la commission Urbanisme-Aménagement:

Membres titulaires :

- M. HOCHART Guy
- M. GRIFFON Frédéric
- Mme FERRIGHETTO Monia

Membres suppléants :

- M. ANDREU Jérémy
- Mme MASSON Stéphanie
- M. PESSIN Alexis

PRECISE que M. le Maire est Président de droit de cette commission

PRECISE que Madame Anaïs MAHAUT, conseillère déléguée, est nommée Vice-Présidente de cette commission.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202615

Objet de la délibération
Désignation des représentants de la collectivité auprès des organismes extérieurs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification
du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la collectivité auprès des organismes extérieurs

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des représentants de la collectivité auprès des organismes extérieurs

Sur proposition du Maire, et après avoir fait appel de candidatures :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe la désignation des représentants de la collectivité auprès des organismes extérieurs suivante :

- FDEA (Fédération Départementale d'Energies des Ardennes)
 - o Titulaire = M. LEROUX Didier
 - o Suppléant = M. PESSIN Alexis
- AFAFAP (Association Foncière de Evigny, La Francheville, Mondigny, Prix Les Mézières, Warcq et Warnécourt)
 - o Titulaire = M. HOCHART Guy
 - o Suppléant = M. LAHOTE Luc
- Correspondant défense
 - o Titulaire = Mme HOCHART Elodie
- Correspondant bailleurs sociaux
 - o Titulaire = M. LEROUX Didier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 16 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260402-202616-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence
202616

Objet de la délibération
Autorisation pour les actes en la forme administrative

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	15

Date de la convocation
28/03/2026

Date d'affichage
28/03/2026

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaëlle, MM : ANDREU JérémY, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaëlle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Autorisation pour les actes en la forme administrative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13

Considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières sous la forme administrative,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DESIGNE Mme RAVALARD Gwénaëlle pour représenter la commune dans ses actes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 16 AVR. 2026

ID : 008-210801643-20260402-202617-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Référence

202617

Objet de la délibération

Autorisation
permanente de
poursuites par le
comptable public

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	15

Date de la convocation

28/03/2026

Date d'affichage

28/03/2026

Vote

A la majorité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
des Ardennes
Le : 03/04/2026

Et

Publication ou notification
du :

L' an 2026 et le 2 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : BELINGHERI Karine, CHOUART Flory, FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, BOURGUIGNON Julien, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, MARECHAL Angélique à Mme HOCHART Elodie, MASSON Stéphanie à Mme RAVALARD Gwénaelle

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGUIGNON Julien

Objet de la délibération : Autorisation permanente de poursuites par le comptable public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ; Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune de LA FRANCHEVILLE ;

FIXE la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette autorisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/04/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le **16 AVR. 2026**

ID : 008-210801643-20260403-01-AU



Tableau des indemnités des élus

Délibérations 2026-10 et 2026-11 du 2 avril 2026

Nom- Prénom	fonction	indemnité de fonction	
		taux	montant net
LEROUX Didier	Maire	41,00%	1456,37
RAVALARD Gwénaëlle	1ère adjoint	21,10%	749,87
HOCHART Guy	2ème adjoint	12,60%	447,79
HOCHART Elodie	3ème adjoint	15,40%	547,3
INVERNIZZI Aymeric	Conseiller délégué	4,40%	150,52
MAHAUT Anaïs	Conseiller délégué	4,40%	150,52

fait à LA FRANCHEVILLE le 3 avril 2026

Le Maire,

Didier LEROUX

